

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 29 juin 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-016-13953/23/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Les films du Delta, pour les Rencontres des Films du Delta - Approbation d'une convention - MGDIS n°2850  
62672**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille-Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles et au rayonnement de son territoire.

A ce titre, la Métropole peut coordonner et structurer, accompagner et soutenir des initiatives participant à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine. C'est le cas pour l'association Les films du Delta

Conformément à ses statuts, l'objet de l'association consiste en la création audiovisuelle par la réalisation, la production et la présentation de films, ainsi que l'organisation de manifestations.

L'association a été soutenue l'an dernier, pour les Rencontres des films du Delta. Ces actions ont touché 6 400 spectateurs, dont 2 305 scolaires, sur les communes de Rousset, Aix-en-Provence et Trets.

Pour l'année 2023, l'association souhaite poursuivre son objectif. Elle prévoit d'organiser les Rencontres des films du Delta. Ces rencontres comprennent plusieurs volets : le Festival Nouv.o.Monde du 06 au 15 octobre 2023 ; les journées Courts Bouillon en mars 2023; des actions pédagogiques et des ateliers Pocket films tout au long de l'année. Les rencontres ont lieu sur les communes de Aix-en-Provence, Marseille, Rousset, Trets.

L'action « Rencontres des films du Delta » a pour vocation de promouvoir la création cinématographique par la diffusion d'un cinéma d'auteur, aux formes variées et ouvert sur le monde, afin de tisser autour du cinéma des liens sociaux et des échanges citoyens intergénérationnels. Des actions d'éducation à l'image sont organisées dans toutes les manifestations, par des projections scolaires, des médiations, et la valorisation de productions d'ateliers.

A cet effet, l'association Les films du Delta sollicite l'attribution d'une subvention de 46 000 € au titre de l'exercice 2023, dossier MGDIS N° 00002850.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Les films du Delta une subvention d'un montant de 46 000 euros. Soit 31,32 % du budget prévisionnel qui s'élève à 146 900 euros.

En ce qui concerne le versement de la subvention, il est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020 et de verser la subvention a posteriori de la réalisation de l'action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

## **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

## **Où le rapport ci-dessus**

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Les films du Delta d'un montant de 46 000 euros au titre de l'exercice 2023.

#### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Les films du Delta ci-annexée.

#### **Article 3 :**

Est approuvée, la dérogation au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 afin de verser la subvention a posteriori de la réalisation de l'action.

#### **Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole chapitre 65, nature 65478, fonction 311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON